

**GEP360 - Recherche-terrain sur les sites de pouvoir**  
**HIVER 2024**  
**Enseignant : Yannick Daoudi**

Horaire : Jeudi 16h-18h40 (6 fois dans la session)

Local : A6-1010

Disponibilité : Sur rendez-vous (à distance sur Teams)

---

**PLAN DE COURS**

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

**CIBLE DE FORMATION**

Acquérir les compétences et les habiletés nécessaires à la réalisation d'une recherche collective exhaustive, ayant une dimension terrain, sur les politiques intérieure et extérieure d'un État.

**CONTENU DU COURS**

Construction et publication d'une banque de données pluridimensionnelle sur un État choisi; identification et analyses des principaux lieux de pouvoir (acteurs); interactions entre les acteurs et dynamique de développement au sein du système politique.

**THÉMATIQUE HIVER 2024 : COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC LE MAROC**

**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

Au terme du cours, les étudiants et les étudiantes auront développé les compétences nécessaires au déploiement sur le terrain à l'international afin de réaliser une analyse des besoins d'un organisme de développement local dans un contexte interculturel.

**DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

Le cours consistera en une série d'ateliers, généralement réalisés en équipe.

**LECTURE OBLIGATOIRES**

Disponible sur le site Moodle : <http://www.usherbrooke.ca/moodle/>

**MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE**

	<b>Pondération</b>	<b>Échéance</b>	<b>Type</b>
Repas de groupe	10 %	3 Février 2024	Individuel
Fin de semaine de vie de groupe	10 %	4 Février 2024	Individuel
Cadre d'analyse contextuelle	30 %	22 Février 2024	Groupe
Participation aux rencontres	40 %	25 Avril 2024	Individuel
Levée de fonds	10 %	25 Avril 2024	Individuel

<b>Dates importantes</b>	<b>Contenu</b>
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	<a href="https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/">https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/</a>
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

**QUALITÉ DU FRANÇAIS**

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

**RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

**GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT**

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

**REMISE**

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

## PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/usherbrooke/etudiants/integrite-intellectuelle) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/usherbrooke/formation/soutien-antiplagiat).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

## HORAIRE DES LEÇONS

Dates importantes	Contenu
18 janvier 2024	Présentation du plan de cours, code de conduite et santé-sécurité, détail de l'itinéraire et des activités terrain, Cadre d'analyse contextuelle
1 <sup>er</sup> février 2024	Présentation sur le Maroc, rencontre avec une personne-ressource du pays hôte
2-4 février 2024	Fin de semaine de vie de groupe
22 février 2024	Présentations des cadres d'analyse contextuelle
14 mars 2024	La communication interculturelle
4 avril 2024	Évaluation des besoins, préparation des bagages
25 avril 2024	Logistique et sécurité, préparation au déploiement

## BIBLIOGRAPHIE

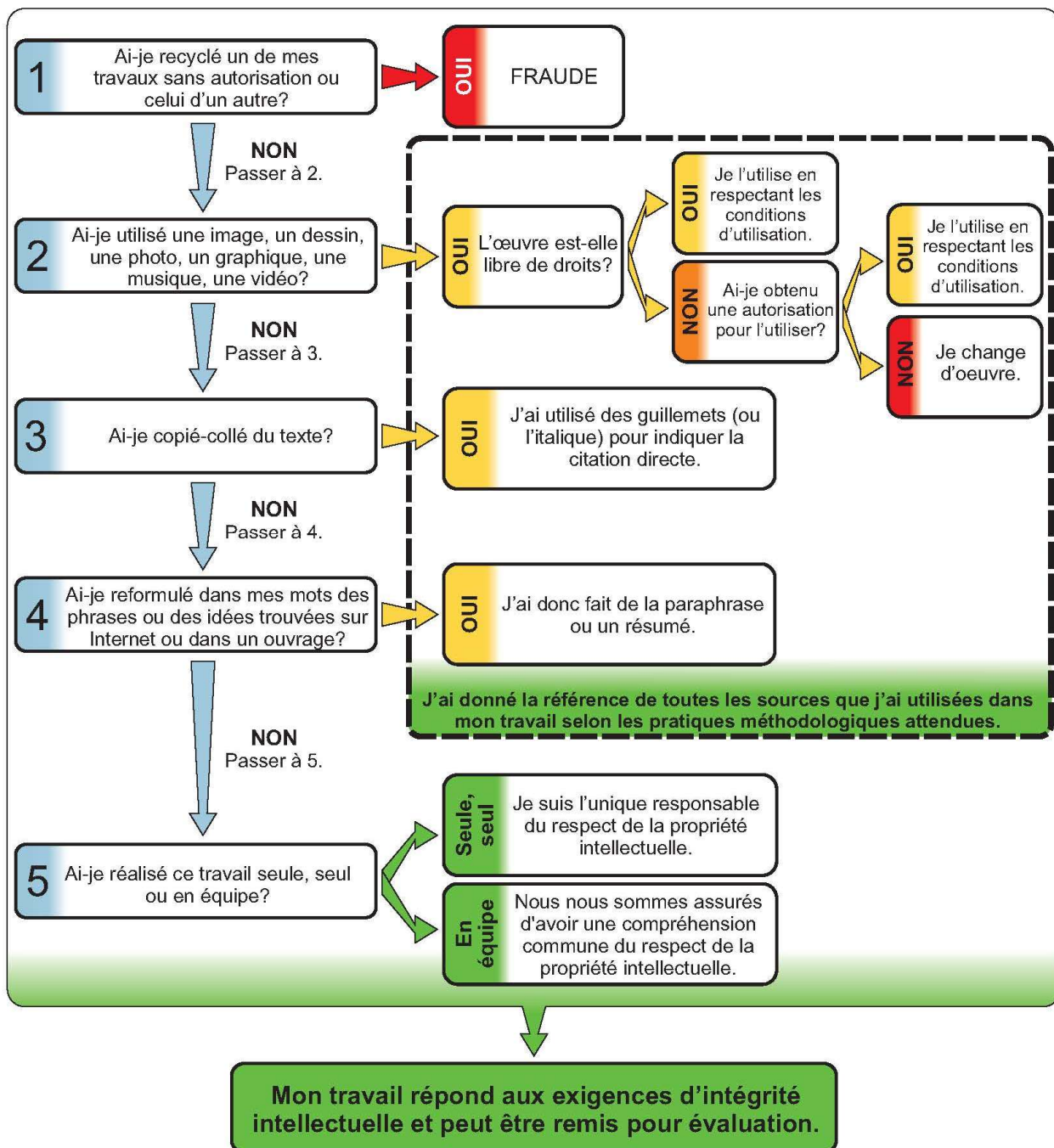
- Affaires mondiales Canada, *La gestion axée sur les résultats appliqués aux programmes d'aide internationale - Un guide pratique, Deuxième édition*, 2016.
- Audet, F., M. E. Desrosiers et S. Roussel, *L'aide canadienne au développement*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2008.
- Batistella, D., *Théories des relations internationales*, Presses de sciences-po, Paris, 2003.
- Bradley, D. et H. Schneider, *Participatory Approaches: A Facilitator's Guide*. Voluntary Service Overseas, Kingston upon Thames, 2004.
- Brinkerhoff, D. W. et J. C. Tuthill, *La Gestion Efficace des projets de développement*, Kumerian Press, West Hartford, 1991.
- CHS Alliance, Groupe URD et Projet Sphère, *Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité*, 2015.
- Durocher-Bergeron, É., *Gestion de projet et coopération internationale : Quand « le projet » c'est de rendre le monde solidaire*, SUCO, 2018.

- Earl, S., F. Carden et T. Smutylo, *La cartographie des incidences : Intégrer l'apprentissage et la réflexion dans les programmes de développement*, CRDI, 2002.
- Justice Canada, *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, ch. 17, art. 4, 2008.
- Nassif-Gouin, C. et P. Tousignant, *Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) : Définitions, critiques et postures*, 2017.
- OCDE, *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social*, OCDE, Paris, 2001.
- Perroulaz, G., C. Fioroni et G. Carbonnier, "Evolutions et enjeux de la coopération internationale au développement", *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, 2010, 149-169.
- Terre des hommes, *Manuel de cycle de projet*, 2001.
- UNESCO, *Éducation à la citoyenneté mondiale : préparer les apprenants aux défis du XXIe siècle*, Paris, 2014.

## Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail\*

\* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

---